



Le Centre de Gestion de la Lozère (CDG 48) organise pour les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine, le concours d'accès au grade de :

Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal de 2^{ème} classe

pour 60 postes répartis comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total par spécialité
Musée	8	4	2	14
Bibliothèque	19	10	7	36
Archives	5	3	2	10

Conditions d'inscription

Concours externe	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.
Concours interne	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
3^{ème} Concours	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant 4 ans au moins : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.



Conditions d'inscription

Période de retrait du dossier d'inscription	<p>Pré-inscription sur le site Internet (www.cdg48.fr) du 16 octobre au 21 novembre 2018 minuit</p> <p>ou</p> <p>retrait des dossiers au CDG 48 du 16 octobre au 21 novembre 2018, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30</p> <p>ou</p> <p>retrait des dossiers par voie postale par demande écrite adressée au CDG 48 par voie postale uniquement, du 16 octobre au 21 novembre 2018 minuit, le cachet de la poste faisant foi</p>
Date limite de dépôt du dossier d'inscription	<p>Jusqu'au 29 novembre 2018, à 16h30 pour les dépôts à l'accueil du CDG 48</p> <p>ou</p> <p>le 29 novembre 2018 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale uniquement au CDG 48</p>
Adresse du CDG organisateur	<p>Centre de gestion la fonction publique territoriale de la Lozère 11 Boulevard des Capucins – BP 80092 48003 MENDE CEDEX</p>
Date et lieux des épreuves d'admissibilité	<p>Mardi 21 mai 2019 à Mende dans le département de la Lozère</p>